

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**

Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921

et

**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**

SOMMAIRE

L'incertitude des temps présents. — Notre Assemblée Générale. — Notre Maison. — La Maison de repos de Boulleville. — Loterie Nationale. — Chemins de fer anglais. — Bibliothèque. — La canne lumineuse.

Chronique de l'U. A. G.

Entre nous. — Caisse Fraternelle. — Cotisations. — Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 1^{er} Février 1936. — Procès-verbal de la réunion du 8 Février. — Réunions de nos Sections. — Avis divers. — Listes de donateurs.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9^e)
Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal : 160-31

82
606

**Président d'Honneur
de l'Union des Aveugles de Guerre**

M. Albert LEBRUN, président de la République

Comité de Patronage

- | | |
|--|--|
| † M. Brieux, de l'Académie Française, <i>Président honoraire</i> ; | Miss Grace Harper; |
| † M. Barthou, <i>ancien Président du Conseil</i> ; | Miss Winifred Holt; |
| M. le colonel Fabry, <i>Député, ancien Ministre</i> ; | Mme Léopold Kahn; |
| † M. le général Balfourier; | M. Krug; |
| M. Brisac, <i>Préfet</i> ; | M. Lugol, <i>ancien Sénateur</i> ; |
| M. J. Ridgely-Carter; | Mme la maréchale Maunoury; |
| M. Paul de Cassagnac, <i>ancien Député</i> ; | M. Samuel Milbank; |
| M. Maurice Donnay, de l'Académie française; | M. Meyer, <i>Conseiller d'Etat</i> ; |
| M. Duco, <i>Médecin-Inspecteur</i> ; | M. Henry Paté, <i>Député</i> ; |
| M. Fribourg, <i>Député</i> ; | M ^c Henri-Robert, de l'Académie française, <i>ancien Bâtonnier de l'Ordre des Avocats</i> ; |
| Miss Alice Getty; | M. le général Sainte-Claire-Deville; |
| M. Justin Godart, <i>ancien Ministre</i> ; | † M. Vallery-Radot; |

L'incertitude des temps présents

Rien de plus désagréable que l'incertitude. Ne pas savoir où l'on va et, par suite, ne pas savoir ce que l'on peut faire sont des choses bien embarrassantes. Nous ne voulons pas parler de l'Union elle-même, qui, étant bien définie, laisse voir aisément quels sont ses besoins; nous ne voulons pas non plus faire allusion au grand trouble mondial qui, devenu plus fort, se heurte heureusement dans notre pays à une grande pondération et à un calme réconfortant.

Mais si, pour notre Association, dont nous connaissons le but et avons, par conséquent, la faculté de savoir où elle doit être menée, la tâche parfois difficile n'est pas extrêmement dure, il y a des répercussions provenant d'un état de choses qui peuvent l'atteindre et, par là, exiger une grande vigilance pour le maintien de sa belle existence. Nous pensons spécialement à la crise financière et économique qui touche fortement les individus et aussi les groupements qu'ils ont formés. La crise financière peut avoir de fâcheuses conséquences, par exemple pour notre caisse, mais ce ne serait pas là un grand malheur s'il n'en était de même pour nos pensions. En effet, qui nous dit que, par voie d'incidences, celles-ci ne peuvent se trouver discutées si nous n'y prenons garde, et c'est là déjà un point qui nécessite notre entente complète dans notre Association. Et puis, au point de vue social, nous trouverons de plus en plus de jeunes générations qui aspirent à vivre, à avoir des situations, à gagner de quoi subvenir aux besoins de l'existence et qui, par leur âge, seront de plus en plus éloignées des hommes de la guerre. Comprendront-elles toujours nos besoins, elles qui deviendront de plus en plus fortes dans le pays, pour lesquelles nous n'aurons certes par construit la Maison des Aveugles de Guerre, conservant pour nous ce privilège glorieux et pénible à la fois. Tout ceci justifie de plus en plus la nécessité de présenter un groupement dirigé par des hommes qui puissent dire ce que fut la guerre, ce qu'elle leur a coûté et qui n'oublieront pas toutefois leurs camarades victimes aussi, mais moins directement, du grand conflit.

Il y a là une question, non de préséance, mais de devoir absolu pour la garantie de l'existence de nos camarades et de leurs familles, pour la protection des droits que nous tous avons obtenus et nous sommes persuadés que tous nos camarades voudront conserver le résultat de tous nos efforts, grâce à notre parfaite unité.

H. AMBLARD.

Notre assemblée générale

Nous avons informé nos camarades de la date de notre prochaine Assemblée générale qui aura lieu, le dimanche 24 mai prochain, et nous leur donnons ici quelques autres renseignements que nous compléterons par un avis joint à la lettre de convocation. Cette année, en effet, se greffe à notre manifestation habituelle, la cérémonie attendue de l'inauguration de notre Maison qui a été fixée, d'accord avec M. le Président de la République, au 22 mai prochain. Ce jour-là étant un vendredi, nous voyons les travaux de nos Commissions coupés en deux, mais il est facile d'y porter remède, ce que n'a pas manqué de faire le Conseil d'administration, en fixant nos réunions de la façon suivante :

Jeudi 21 mai, à 14 h. 30, 25, rue Ballu, Paris (9^e) : Commission des Services Intérieurs et Commission de Propagande. Le vendredi étant entièrement réservé à l'inauguration, nous aurons bien besoin d'avoir la matinée libre. Le samedi matin, nous pourrons prendre possession de la nouvelle salle et y tenir notre Commission des Pensions, à 9 h. 15, puis ensuite Commission des Questions diverses.

Le samedi après-midi, à 14 h. 15, Commission de la Maison, Commission d'Action Sociale et Commission du Budget.

Puis, le dimanche matin 24 mai, Assemblée générale plénière statutaire, qui se tiendra au lieu que nous vous fixerons dans les avis que nous vous ferons parvenir.

Les candidatures étant reçues jusqu'au 15 mars, nous établirons le bulletin de vote sous peu et vous adresserons, comme de coutume, une formule de pouvoirs et les instructions nécessaires.

Voici donc le tableau des séances de notre Assemblée :

JEUDI 21 MAI, à 14 h. 30, 25, rue Ballu : Commissions des Services Intérieurs et de Propagande. Rapporteur : Amblard.

SAMEDI 23 MAI, 49, rue Blanche, à 9 h. 15 : Commission des Pensions. Rapporteur : Muller.

Commission des Questions diverses. Rapporteur : Leveau.

SAMEDI APRÈS-MIDI, 49, rue Blanche, à 14 h. 15 : Commission de la Maison des Aveugles de Guerre. Rapporteur : Bois.

Commission d'Action Sociale. Rapporteur : Lauté.

Commission du Budget. Rapporteur : Noireaux.

DIMANCHE MATIN, à 9 h. 15, Assemblée générale plénière : Lieu à désigner.

NOTRE MAISON

Nous venons de vous faire savoir que notre Maison serait inaugurée, le vendredi 22 mai prochain, à 15 heures, par M. le Président de la République, qui a bien voulu accepter de présider à cette manifestation.

Cette date paraît peut-être un peu éloignée à nos camarades, mais nous avons dû tenir compte de la finition totale de notre Maison, ce qui nous aurait laissé fort peu de temps pour procéder aux invitations des personnes qui s'intéressent à notre Groupement. Nous voulons, en effet, donner à cette cérémonie tout l'éclat que nous pourrons et, pour cela, comptons avoir autour de nous beaucoup d'amis auxquels nous serons heureux, en ce jour, de laisser la première place et de leur présenter notre Foyer. Nous ferons aussi d'une pierre deux coups, car notre Assemblée générale aura lieu le surlendemain de l'inauguration et de nombreux camarades qui se proposaient de venir à Paris pour l'une ou l'autre de ces manifestations, souvent pour les deux, pourront ainsi d'un seul déplacement être présents à ces événements importants dans la vie de notre Groupement.

Bien entendu, nous adresserons également des avis à tous les membres de l'U.A.G. afin que ceux qui désirent venir à ces réunions puissent nous le faire savoir pour que nous puissions avoir une organisation digne de nous, mais nous tenions, dès à présent, à les prévenir pour qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

La Maison de repos de Bouleville

Nous avons reçu de l'Office National une lettre nous informant que le Centre de Bouleville transformé sera ouvert pour les vacances prochaines et nous prions nos camarades désireux d'effectuer un séjour à Bouleville de nous le faire connaître le plus tôt possible.

Nous rappelons qu'à Bouleville on peut demander à être admis comme pensionnaire, c'est-à-dire avoir des chambres pour soi et ses enfants et prendre les repas à la salle à manger ou bien procéder, comme à Franceville, où chaque camarade doit préparer ses repas par ses propres moyens.

Cette Maison présente donc deux avantages, soit la formule Franceville, soit la formule pension de famille où la femme du camarade peut se reposer et passer ses vacances entièrement avec son mari.

Voici le texte de la lettre de M. Possoz, secrétaire général de l'Office des Mutilés :

« Monsieur le Secrétaire général,

« Je suis heureux de vous faire connaître que la nouvelle Maison de Repos de Bouleville (Eure) sera vraisemblablement en état de recevoir des pensionnaires le 1^{er} juillet prochain.

« Cet établissement, sensiblement plus vaste que l'ancien, comprendra :

« 1° Une partie centrale pour la vie collective (genre pension de famille) pouvant recevoir dix-huit ménages et douze enfants ;

« 2° Deux ailes, composées chacune de :

« Deux pavillons pouvant recevoir chacun un ménage et quatre enfants.

« Deux pavillons pouvant recevoir chacun un ménage et un enfant.

« La nouvelle maison de repos pourra donc recevoir, par mois, vingt-six ménages et trente-deux enfants, pendant une saison normale, du 1^{er} mai au 30 septembre.

« En vue de permettre d'assurer le fonctionnement de la Maison de repos dans les conditions les plus favorables, je vous serais très obligé de vouloir bien reprendre la propagande que vous avez déjà faite en faveur de cet Etablissement dans les milieux d'Aveugles de Guerre.

« Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués. »

LOTERIE NATIONALE

Emission de dixièmes par l'U.A.G.

Afin de se procurer des ressources, l'U.A.G. a décidé d'émettre pour son compte des dixièmes de billets de la Loterie Nationale. Cette décision fut prise, après une étude très approfondie, faite par les administrateurs, et nous sommes heureux d'annoncer à nos camarades que pour la troisième tranche on pourra trouver, à partir du 12 mars, des dixièmes de billets au nom de l'Union des Aveugles de Guerre.

Nous faisons savoir que les membres de l'Union des Aveugles de Guerre susceptibles de s'occuper du placement de ces dixièmes dans leur région peuvent y trouver une source de revenus très intéressante ; ces dixièmes leur seraient cédés, à des prix qui leur laisseraient une marge suffisante pour réaliser un gain appréciable.

Nous conseillons donc à nos camarades qui auront le loisir de placer eux-mêmes, ou ont des relations, pour placer ces dixièmes, soit chez des commerçants ou tous autres revendeurs, de s'adresser à nous. Les conditions les plus avantageuses des agents leur seront faites et le succès des billets de l'U.A.G. s'en trouvera renforcé. Faites placer des dixièmes, vous travaillerez pour l'Union et pour vous.

Chemins de fer anglais

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos camarades qui désireraient effectuer un voyage en Angleterre, qu'après une entente du Bureau de l'U.A.G. avec la Compagnie de Chemins de fer anglais : Southern Railway, celle-ci nous a accordé une réduction de 50 % sur la place de l'aveugle de guerre et 50 % sur la place du guide, soit une place pour deux, à partir du port français, soit Calais, Boulogne, Dunkerque, Dieppe, etc., pour Londres ou autre ville d'Angleterre qui serait demandée.

Il faut remarquer cependant que la réduction totale ne se monte pas exactement à 50 %, car les chemins de fer ne peuvent faire porter cette réduction sur les droits de quai et d'embarquement qui leur sont imposés.

S'adresser à l'U.A.G. pour tous renseignements complémentaires.

Historique de la Bibliothèque

Mme Chevalier, notre dévouée bibliothécaire, nous a communiqué la note ci-après afin de nous donner des explications complémentaires, à la suite de la discussion qui avait eu lieu au cours d'un récent Conseil d'administration, au sujet de notre bibliothèque Braille.

Elle nous fait savoir qu'il n'y a jamais eu 400 lecteurs à l'Union, que les livres à supprimer seraient des ouvrages anciens ou des volumes trop souvent lus, par conséquent en mauvais état. Elle fait remarquer que nous avons surtout des livres en abrégé et des livres non publiés ailleurs; nous continuerons donc à en demander aux Sociétés ou Œuvres qui s'occupent de transcrire du Braille, telles la S.I.R.L.A., ou le « Livre de l'Aveugle » qui, dans un large esprit, nous copient n'importe quel ouvrage que nous demandons.

« Messieurs,

« Chargée en octobre 1922 par le capitaine Izaac, d'installer la bibliothèque de l'U.A.G., j'ai pris possession d'un millier de volumes déposés en vrac dans l'atelier de la rue Ballu et qu'il m'a fallu, aidée

de quelques jeunes filles, quatre mois pour trier, classer par catégories et mettre en rayons.

« Les 368 ouvrages qui la composaient alors étaient pour la plupart en intégral et quelques-uns bien mal transcrits; je me suis efforcée de lire pour les demander aux œuvres complaisantes (Livre de l'Aveugle, Lycée Fénelon) les derniers ouvrages parus couronnés ou non, mais susceptibles d'intéresser nos lecteurs éventuels.

« Le premier lecteur : M. Goussé, a été inscrit en mars 1923, alors que je me demandais si l'immense travail fourni servirait jamais à quelque chose (je passais à l'U.A.G. toutes mes après-midi).

« En octobre 1923, les lecteurs étaient 21; 5 de ces premiers lecteurs n'ont pas cessé d'être en contact permanent avec la bibliothèque circulante et n'en ont pas encore épuisé le contenu.

« Le premier catalogue paru nous amène de nombreux usagers :

En octobre 1924, nous en avons.....	100
— 1925.....	145

Deuxième catalogue :

En octobre 1926.....	158	En octobre 1930.....	203
— 1927.....	173	— 1931.....	216
— 1928.....	188	— 1932.....	229
— 1929.....	196	— 1933.....	234

(Mai 1934, supplément.)

En octobre 1934.....	241	— 1935.....	252
----------------------	-----	-------------	-----

« Donc, depuis le début, le nombre de lecteurs a toujours été en *augmentant*, surtout celui des lecteurs d'abrégé, et la parution des catalogues et suppléments a, chaque fois, amené des demandes plus fréquentes.

« La dernière liste reçue comporte 75 numéros choisis sur le supplément de mai 1934.

« Actuellement, la bibliothèque possède 1.291 ouvrages en 4.624 volumes. Si l'on supprimait ceux du début, il resterait encore un millier d'ouvrages, pas loin de 4.000 volumes, sans compter les doubles.

« Les plus souvent sortis sont les romans, les livres d'histoire. Ceux de science, philosophie, littérature, d'excellente production, quittent peu nos rayons.

« Les lecteurs les plus assidus sont ceux de province (90 %) et

j'en reçois des lettres aimables, satisfaits qu'ils sont dans leur solitude, de la régularité des envois. Régularité qu'il m'est souvent difficile de maintenir, ayant environ 100 à 150 colis par mois à expédier.

« Quoique l'étroitesse de la bibliothèque prévue dans le nouvel immeuble, et sa dispersion, ne faciliteront pas le travail, j'espère pouvoir continuer encore longtemps, heureuse de me croire utile à quelques-uns. »

A. CHEVALIER.

La canne lumineuse

Dès l'apparition de la canne dite « lumineuse » qui, comme la canne blanche, doit permettre aux Aveugles de circuler plus aisément, nous nous sommes mis en rapport avec l'inventeur qui a bien voulu nous fournir la documentation suivante sur sa nouvelle réalisation :

Le vernis employé pour cette canne est rigoureusement neutre, incolore, ce qui garantit la conservation indéfinie de la peinture et son maximum de sensibilité aux excitations lumineuses.

La luminosité opaline obtenue possède une intensité lumineuse considérable, une longue durée d'éclairement se réactivant en quelques secondes d'exposition à la lumière naturelle ou artificielle.

Le principe de ce vernis est un polysulfure de strontium et de magnésium.

Des cannes lumineuses sont en dépôt au siège de l'U.A.G. où nos camarades de passage pourront s'en procurer au prix de 18 francs.

Ceux que cette canne intéresse et qui désireraient se la faire envoyer sont priés de s'adresser directement à MM. Rainal Frères, 23, rue Blondel, Paris (2°).

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué entre le 1^{er} et le 29 février une somme de 22.172 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances	600 »
Allocations décès et palmes	13.754 »
Allocations caisse-maladie	7.818 »

Il y a lieu d'ajouter à ces 22.172 fr. une somme de 51.200 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner 17 demandes dont 3 n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

Naissances

Notre camarade Anquetil, de Plessis-Robinson (Seine), nous fait part de la naissance de son quatrième enfant, Andrée, née le 15 février 1936.

Nous adressons nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

Mariages

Notre camarade Dufour, de Paris, nous fait part de son mariage avec Mlle Madeleine Mouret, célébré le 15 février 1936.

Notre camarade Leroy (Marcel), de Fécamp (Seine-Inférieure), nous fait part du mariage de sa fille Denyse avec M. Henri Duhamel, célébré le 25 janvier 1936.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Boudeville, de Cheffes (Maine-et-Loire), décédé le 10 février 1936.

Né le 4 juin 1879, à Ay (Marne), soldat au 212^e Rég. d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 31 août 1916 à Vaux-Chapitre. Réformé à 130 % art. 10 et 12, titulaire de la Médaille Militaire, Chevalier de la Légion d'Honneur, il laisse une veuve.

De notre camarade Regereau, de Renazé (Mayenne), décédé le 22 janvier 1936, à l'âge de 43 ans.

Né le 14 octobre 1897 à Renazé, soldat au 85^e Rég. d'Artillerie lourde, réformé à 100 % article 10 pour cécité, titulaire de la Croix de Guerre, notre camarade laisse une veuve.

De notre camarade Livet (Auguste), de Soulgé-le-Bruant (Mayenne), décédé le 3 février 1936, à l'âge de 61 ans.

Né le 21 juillet 1875 à Saint-Léger (Mayenne), caporal au 25^e R.I.T., notre camarade fut blessé le 20 janvier 1915 à La Bassée. Réformé à 100 % article 10 pour cécité, Officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Médaille Militaire, il laisse une veuve et cinq enfants tous majeurs.

De notre camarade Berton (Théophile), de Croix (Nord), décédé le 9 février 1936, à l'âge de 66 ans.

Né le 19 septembre 1869 à Roubaix, soldat au 243^e Rég. d'Infanterie, Berton fut blessé le 26 août 1915. Réformé à 100 % article 10 pour cécité, il laisse une veuve.

De la mère de notre camarade Vichet (Marius), décédée le 25 février 1936, dans sa 70^e année.

Du père de notre camarade Céré-Labourdette, de Paris, décédé le 10 janvier 1936 à l'âge de 78 ans.

De la femme de notre camarade Ferezou, de Tregarvan (Finistère), décédée le 22 janvier 1935 à l'âge de 38 ans.

De la sœur de notre camarade Robic, du Faouet (Morbihan), décédée le 7 janvier 1936 à l'âge de 53 ans.

De la belle-mère de notre camarade Malgat, de Villemomble (Seine), décédée le 11 février 1936.

De la mère de notre camarade Houdré, de Loury (Loiret), décédée en février dernier dans sa 72^e année.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Duchamp, 5 fr. — Blanc (A.), 10 fr. — Raffestin, 5 fr. — Lafon (Jean), 20 fr. — Cheutet, 10 fr. — Le Beuvant, 5 fr. — Boudra, 10 fr. — Chatonnier, 10 fr. — Juif, 5 fr. — Moricel, 10 fr. — Thiriet, 10 fr. — Motte, 5 fr. — Maison, 10 fr. — Breton, 10 fr. — Defours, 5 fr. — Catillon, 5 fr. — Junqua, 10 fr. — Valadeau (P.), 10 fr. — Margault, 5 fr. — Vial (E.), 15 fr. — Gauthier (R.), 5 fr. — Rohart, 5 fr. — Thevenin, 10 fr. — Camerle, 5 fr. — Bouche (R.), 5 fr. — Gréard, 10 fr. — Guery, 10 fr. — Augé, 10 francs.

Cotisations pour l'Année 1936

Pasco, Vasseur, Lehouck, Barnabé (C.), Badel, Marchal, Huc (P.), Rain, Briffaut (G.), Radet, Cheutet, Le Beuvant, Boudra, Launay (R.), Toutain (P.), Emo, Guilhot (E.), Domenger, Stoldick, Padois, Sicard, Berrié, Brunon, Pinaquy, Teutsch, Pagnon, Foubet, Audibert, Lebarbier, Lallemand (J.), Potency, Caillaux, Authène, Bousquet, Feugray, Rosso, Parvillers, Betoux, Coupas, Tramoy, Guy, Michel (A.), Fraysse (F.), Favereau, Bloch, Charpentier, Bureau, Souty, Millet, Julia, Alquié (G.), Eugène (Paul), Gillot, Berlemont, Mauconduit, Rollet, Laville, Citerne, Viard-Gaudin, Adam (Joseph), Dubost (P.), Marcq, Castex, Monneret, Reyne (R.), Lamerand, Ramadour, Bouchet (R.), Prigent, Péligray, Saussothe, Pera, Girou, Vachon (L.), Chatonnier, Boitel, Chaumerac, Beaslas, Boulesteix,

Chabbert, Bertau, Juif, Lebrun (S.), Moquais, Amar, Marlin, Bac, Saint-Gerand, Renauld, Perrichon, Boudault, Munch, Veron (L.), Moricel, Thiriet, Grossemy, Motte, Maison, Picaud, Arnould (A.), Tuloup, Ansanay, Millien, Reulet, Cayrel, Grattepain, Lavaur, Croisé, Moiroud, Maze, Guérin (L.) (rachat), Gaultier, Boyer (P.), Kerneis, Bentejac, Evette, Bellevenue, Scotto di Rinaldi, Vincent (J.), Verrier, Fevelat, Bazas, Vendeville, Quinet, Boulanger, Meneztrez, Bellescœur, Cailbault, Cresson, Chaplain (rachat), Perrais, Thiberge, François (M.), Dutaud, Vendeville (J.-B.), Rabel, Justin, Paulin, Drion (L.), Marche, Bozellec, Lambert (P.), Pernoo, Guillam, Michaud (R.), Eychenne, Guillot (G.), Lalœuf, Grimaldi, Capet, Laurent (F.), Moncharmont, Gautier (J.), Clairotte, Breton, Renaud (C.), Darnis, Acart, Roussigné, Grobi, Fouillet, Defours, Daubersy, Pautel, Marceau, Lajouane, Lacotas, Catillon (G.), Guignon, Pinasseau, Poussin, Grillon, Schoettel, Loulergue, Valadeau (P.), Leproust, Barnabé (C.), Rondeau, Moulet, Teillet (A.), Buckel, Le Roux, Ramelot, Brevet, Lamy (A.), Debout, Guénivet, Margault, Curé, Vialatoux, Demontpion, Coupez, Tremège, Dury, Belleret, Couteau, Mattei, Crepin, Payen, Théodule, Guilbert, Lemaire (P.), Lartisien, Vial (E.), Désert, Ben Khelifa Feghoul, Lelarge, Equerre, Morizet, Vigouroux, Pellier, L'Hermitte, Layec, Dupont (J.), Bocquet, Desmats, Gauthier (R.), Hocq, Delahaie, de Chatillon, Duforest, Brioul, Barret, Godin, Meslin, Guermonprez, Gaetti, Papin, Mauger, Cladier, Grosjean, Labbé, Blanc (A.), Jeanmiard, Rohart, Grillet (L.), Ducrot, Chaigniaud, Dubreuil, Chanson, Gresset, Philippe, Lacazotte, Béguin, Boeningen, de Diego, Lacombe, Le Gouar, Roussel, Hayotte, Charrier, Frapsauce, Le Barzic, Buy, Roubaud, Marteau, Chastaing, Lescalier, Barbet, Madaire, Bouché (R.), Peyron, Liotaud, Thevenin, Chancé, Perrot, Camerle, Rubin, Beaubras, Heuzé (H.), Lansquenet, Guihard, Charles (H.), Mathey, Cochet, Culot, Robquin, Dahout, Malingre, Leroux (E.), Gauthier (R.), Preot, Adrien, Chanut, Albert, Roger, Legrand, Gréard, Guéry, Parent (V.), Gustin, Salvat, Gauchet, Pairaud, Bourreau, Drapeau, Augé.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1^{er} Février 1936

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents : Scapini, Leveau, Muller, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bloncourt, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Courteix, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Guillam, Izaac, Laffargue, Lauté, Malgat, Roy (G.), Satgé.

Excusés : Cabasson, Conan, Derunder, Lagarde, Nicolai, Robert (M.).

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Robert (Maurice).

Au Secrétaire général : Nicolai.

A Noireaux : Derunder.

A Favret : Cabasson.

A Guillam : Conan.

A Laffargue : Lagarde.

Assistaient à la séance : M. de Traversay, Président ; Mme du Bos, membre du Comité d'Action ; M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades : Bailly, Berthet, Briant, Chauvel, Cohn, Freidinger, Galis, Hennebicq, Méline, Rousseau, Saillet.

1° Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 23 novembre 1935 : Adopté à l'unanimité.

2° Situations financières de novembre et décembre 1935 : Adoptées à l'unanimité.

3° Rapport moral. — Le projet de rapport moral sur l'exercice 1935 est soumis à l'examen du Conseil. Evrat fait des réserves au sujet des décrets-lois. Il demande que soient mentionnés l'adhésion de l'U.A.G. à l'Union des Combattants France-Italie et son départ de la Confédération ; Guillam demande qu'il soit parlé du buste de Brieux ; Brusson voudrait voir figurer dans le rapport un appel aux camarades pour l'assistance aux réunions. Le Secrétaire général rappelle que le rapport moral doit reproduire simplement l'action du

Conseil pendant l'année écoulée. Il ne peut accepter l'observation d'Evrat au sujet des décrets-lois; par contre, après explication entre Fauvel, Scapini, Bloncourt, Muller, il fera figurer les décisions prises relativement à la Confédération et à l'Union des Combattants France-Italie. Il sera tenu compte des remarques faites par Guillam et Brusson.

Le rapport moral mis aux voix est adopté à l'unanimité.

4° Présentation du rapport financier sur l'exercice 1935.

Sur la fluctuation de valeurs, Guillam demande des explications au trésorier qui les lui fournit.

Le rapport financier mis aux voix est adopté à l'unanimité.

5° et 6° En considération du désir exprimé par la dernière Assemblée générale et en raison des élections législatives, le Conseil fixe la date de notre Assemblée générale de 1936 au 24 mai prochain.

Les Commissions sont ainsi constituées :

Commission des *Pensions*. — Rapporteur : Muller.

Commission des *Services Intérieurs et Propagande*. — Rapporteur : Amblard.

Commission de la *Maison des Aveugles de Guerre*. — Rapporteur : Bois.

Commission d'*Action sociale*. — Rapporteur : Lauté.

Commission du *Budget*. — Rapporteur : Noireaux.

Commission des *Questions diverses*. — Rapporteur : Leveau.

7° *Projet de Budget*. — Le projet de budget portant modification pour l'exercice 1936 est présenté.

Lecture est donnée des dépenses effectuées en 1935, comparées au budget voté l'an dernier. Sur les prévisions demandées pour 1936, des observations sont présentées par Bloncourt au sujet des impôts de l'immeuble de la rue Ballu; des explications lui sont données. Au chapitre personnel, le Secrétaire général demande un supplément en prévision d'une augmentation de propagande pour l'installation de la rue Blanche. Au chapitre allocations décès, Evrat, Guillam, Malgat demandent une augmentation de crédit de 100.000 francs correspondant, et une proposition d'augmentation de l'allocation aux veuves, à raison des 100 francs par année de présence à l'Union, du camarade.

Scapini demande que la répercussion de cette dépense soit chiffrée et étudiée. Fauvel, en transaction, propose de limiter à 1.500 francs la portée de cette nouvelle mesure. Après interventions de Bois, Evrat, Scapini propose, qu'à titre d'essai, soit étudiée par la Commission des Finances une augmentation de 50 francs par année de présence, avec limitation à 750 francs pour l'augmentation totale. Il en est ainsi décidé. Amblard faisant remarquer que l'Union est une des Associations qui donne la plus forte allocation aux veuves estime qu'un versement unique ne garantit pas l'avenir, Fauvel, à ce sujet, propose que soit étudiée une espèce de mutuelle, Scapini, favorable, demande que Lauté soit chargé avec le trésorier de faire des propositions dans ce sens, Muller suggère que les avantages de la caisse-maladie soient maintenus aux veuves de nos camarades. Une demande de Lagarde, d'augmenter le chapitre : allocations aux pensions rejetées, n'est pas retenue.

Pour les maisons de repos, Robert demande que des locations soient faites dans d'autres villes d'eau. Fauvel estime ces stations suffisantes et désirerait que le séjour soit justifié par un certificat médical.

Une demande du Lot-et-Garonne d'augmenter le nombre des logements à Lacanau n'est pas retenue.

Quelques explications sont données concernant le chapitre : Souscriptions, où seule subsiste la cotisation à « La Flamme ».

Le Conseil considère cet examen du budget comme une première lecture. Il accepte les propositions avec les modifications apportées et réserve pour une étude ultérieure les crédits des prévisions inscrites au chapitre : : Fonctionnement de la Maison des Aveugles de Guerre.

Questions diverses. — Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

BAC (Isidore), 6, rue Coustou, Perpignan (Pyrénées-Orientales). 100 % art. 10, titre définitif. Carte du Combattant.

GUÉRIN (Louis), route de Carrouges, La Ferté-Macé (Orne). 110 % art. 10 et 12, titre définitif. Carte du Combattant.

ROUGÉ (Emile-Félix), 95, rue du Soleil, Saint-Etienne (Loire). 100 % art. 10, titre définitif. Carte du Combattant (faisait antérieurement partie de l'U.A.G. en qualité de membre temporaire).

VIGOUROUX (Auguste), 45, rue Valade, Toulouse (Haute-Garonne). 100 % art. 10, titre définitif. Carte du Combattant.

GAULTIER (René-Pierre-Louis), rue des Halles, Craon (Mayenne).
100 % art. 10, titre provisoire. Carte du Combattant.

MABILLE (Jean-Joseph), 114, rue Dubourdiou, Bordeaux (Gironde).
100 % art. 10, titre définitif. Victime civile.

Ces camarades, remplissant les conditions, sont admis à l'U.A.G. Bac, Guérin, Rougé, Vigouroux en qualité de membres titulaires, Gaultier en qualité de membre temporaire et Mabilie au titre de victime civile.

Le Conseil prend ensuite les délibérations suivantes :

Legs Camail.

« Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires en date du 9 avril 1932 de M. Camail (Adrien), en son vivant demeurant à Roquebrune (Var), décédé le 8 décembre 1935 à Luc (Var), par lesquelles il institue sa légataire universelle « L'Union des Aveugles de Guerre », 25, rue Ballu, à Paris, de tous ses biens, meubles et immeubles,

« le Conseil d'administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser ce legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

Legs Driancourt.

« Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 26 janvier 1935, de M. Jules-Antoine Driancourt, négociant, demeurant au Raincy, Allée du Jardin Anglais, N° 13, où il est décédé le 18 janvier 1936, par lesquelles il lègue à l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, à Paris (9^e), une somme égale aux trois quarts de l'actif net de sa succession,

« le Conseil d'administration de l'U.A.G. accepte à l'unanimité ces dispositions testamentaires et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire. »

L'allocation de 300 francs attribuée à l'occasion de la naissance d'un enfant, est accordée aux camarades B... et D..., victimes civiles.

Sur proposition de Scapini, le Conseil admet M. Iwens en qualité de membre du Comité d'Action.

Le Président fait part au Conseil de propositions qui lui ont été faites, émanant de trois organismes, et tendant à la vente de dixièmes

de billets de la Loterie Nationale. Cette vente serait faite au nom de l'Union des Aveugles de Guerre qui recevrait une part importante des bénéfices. Il propose qu'une enquête soit faite sur l'un de ces organismes qui semble offrir plus de garanties. Laffargue, Fauvel, Bois font quelques réserves, demandent qu'on agisse avec beaucoup de prudence et réclament un complément d'informations. M. de Traversay et L'Evesque sont chargés de cette enquête dont les conclusions seront communiquées au Conseil au cours d'une réunion qui aura lieu à cet effet le samedi 8 février.

Scapini met ensuite le Conseil au courant d'un legs fait à la Cité des Aveugles de Guerre de Nice. Cette Société n'étant pas habilitée pour recevoir des legs, le Président de la Régionale des Alpes-Maritimes demande à l'Union de bien vouloir le réaliser pour le compte de la Cité. Le Conseil fait confiance au Bureau pour envisager cette réalisation.

La séance est levée à 17 h. 45.

Procès-verbal de la réunion du 8 Février 1936

Les administrateurs de l'U.A.G. se sont réunis, le samedi 8 février, pour étudier le placement en faveur de l'Union de dixièmes de billets de la Loterie Nationale : 1° en France ; 2° à l'étranger.

Etaient présents : Scapini, Leveau, Muller, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bertrand, Bois, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Derunder, Evrat, Fauvel, Favret, Grillet, Guillaum, Izaac, Lauté, Malgat, Roy (G.).

Excusés : Brusson, Cabasson, Laffargue, Lagarde, Robert (M.).

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Secrétaire général : Brusson.

A Favret : Cabasson, Laffargue.

A Guillaum : Lauté.

A Laffargue : Lagarde.

Assistaient également à la séance : M. de Traversay, président du Comité d'Action ; M. Bloch, trésorier adjoint ; Mme du Bos et M. Iweins, membres du Comité d'Action.

1° Le Président expose aux administrateurs un projet de contrat

pour la vente à l'étranger de dixièmes de la Loterie Nationale au profit de l'U.A.G. et des Gueules Cassées par le moyen d'une Société qui se constitue à cet effet. A la tête de cette Société se trouvent des personnes connues qui ont fait leurs preuves au sujet du Sweepstake Luxembourgeois.

On lit un projet de contrat article par article, les administrateurs les discutent un par un, s'attachant à conserver les moyens de contrôle. Il est demandé d'ajouter que les deux Associations ne soient tenues directement à aucune espèce d'action et que toute la responsabilité encourue par elles soit automatiquement couverte par la Société.

Après plusieurs explications sur le libellé des billets et les moyens de propagande, les administrateurs acceptent, avec les réserves faites, le projet de contrat pour la vente à l'étranger des dixièmes de billets de la Loterie Nationale.

2° A la suite du dernier Conseil d'administration du 1^{er} février où il a été question d'émettre en France au profit de l'Union des dixièmes de billets de loterie, les administrateurs se sont réunis pour examiner la question.

MM. de Traversay, L'Evesque et Iweins apportent des informations qui permettent aux administrateurs d'examiner l'affaire dans le détail, la préoccupation première de ces derniers étant d'avoir des assurances certaines sur la sécurité de l'affaire. Le désir général des administrateurs est de ne pas engager de fonds dans l'opération tout en évitant les risques à l'Union. Le projet étant examiné point par point, il est entendu que l'U.A.G. garde le contrôle des billets qui seront placés dans un coffre nous appartenant.

Tous les détails de l'organisation sont étudiés un par un, relativement à l'émission, au bénéfice, et toutes les garanties sont prises.

Les camarades de province qui ont écrit acceptent la proposition et font confiance aux administrateurs présents, leur demandant une grande prudence.

Sous le bénéfice de toutes ces observations, que le Bureau est chargé de mettre au point avec les organisateurs, le contrat est accepté par tous les administrateurs (Céré-Labourdette s'abstient).

Il est demandé à MM. de Traversay, L'Evesque, Iweins et Bloch de bien vouloir surveiller les opérations d'émission de ces dixièmes de billets au nom de l'U.A.G.

La séance est levée à 17 h. 30.

DANS NOS SECTIONS

- Nous rappelons les dates des prochaines réunions de nos Sections :
- Gers et Hautes-Pyrénées* : Assemblée annuelle le dimanche 22 mars, à Auch (Gers). Délégué de l'U.A.G. : Muller.
 - Départementale des Bouches-du-Rhône* : Assemblée le dimanche 22 mars, Marseille. Délégué de l'U.A.G. : Leveau.
 - Section du Rhône* : Assemblée annuelle à Lyon, le 22 mars. Délégué de l'U.A.G. : Scapini.
 - Régionale de Bordeaux* : Assemblée du 29 mars. Délégué de l'U.A.G. : Noireaux.
 - Départementale de la Seine-Inférieure* : Assemblée annuelle du 29 mars, à Rouen. Délégué de l'U.A.G. : Amblard.
 - Départementale de la Haute-Garonne* : Réunion le 29 mars, à Toulouse. Délégué de l'U.A.G. : Muller.
 - Départementale du Lot-et-Garonne* : Assemblée annuelle, à Agen, le dimanche 5 avril 1936. Délégué de l'U.A.G. : Muller.
 - Départementale des Alpes-Maritimes* : Assemblée annuelle, à Nice, 5 avril 1936. Délégué de l'U.A.G. : Amblard.

Groupement de Limoges

Conformément à la décision prise lors de notre dernière réunion, notre Assemblée annuelle est fixée au dimanche 19 avril, à 13 h. 30, Hôtel de Ville, Salle de la Justice de Paix.

Ordre du jour : Etude du rapport moral de l'U.A.G. et de la situation financière. Vœux à émettre. Questions diverses.

Les camarades qui le désireront pourront prendre leur repas en commun chez : Pagnon, Restaurant du Globe, 2, rue de la loi, à Limoges (Haute-Vienne).

Menu : Hors-d'œuvre variés, saumon Bellevue, contre-filet de bœuf Périgieux, poulet rôti, haricots verts ou petits pois, salade, fromages assortis, fruits, pâtisserie Maison, café, rhum ou cognac, vin compris (trois quarts de litre). Prix : 12 francs (moitié prix pour les enfants au-dessous de sept ans).

Se faire inscrire avant le 10 avril, soit au Restaurant, soit chez le camarade Cluzelaud. Ne pas envoyer les fonds. Le repas est fixé à 11 h. 45.

AVIS DIVERS

Notre camarade Lamerand, rue Lacarrière, à Boissy-Saint-Léger (Seine-et-Oise), nous communique que les Etablissements Mochet sortent, déjà depuis plusieurs mois, un modèle de *vélocar type Cycle-touriste*, ne pesant que 37 kilos, à 4 vitesses, possédant les mêmes qualités de robustesse et de solidité que leurs modèles différents et ayant fait ses preuves. Il se tient à la disposition des camarades qui voudraient lui en faire la demande pour faire l'essai à Paris, sur rendez-vous pris à l'avance, adresser notice détaillée et donner tous renseignements.



Appareils et lampes de T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9^e). Téléphone : Pigalle 67-28.

Dons avec affectation spéciale pour la Maison des Aveugles de Guerre

Commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), 46 fr. 75. — M. Sédart, Bordeaux, 500 fr. — Ville de Chauny (Aisne), 47 fr. 50. — Ville de Crépy-en-Valois (Oise), 97 fr. — Commune de Bourgogne (Marne), 47 fr. — Commune d'Argenton-sur-Creuse (Indre), 194 fr. — Club des Amis des Chats, Paris, 1.000 fr. — Notre camarade Munch, 5 fr.

Liste des Donateurs

Mme Gendronneau, Nantes, 10 fr. — Mme Dieterlen, Strasbourg, 20 fr. — Mme Fischer, Paris, 10 fr. — Mme Eteve, Paris, 20 fr. — Mme Condamin, Nice, 6 fr. — Ecole Normale d'Institutrices, Digne (Basses-Alpes), 10 fr. — Mme Spy, Lille, 20 fr. — M. Zula Crosse, Paris, 100 fr. — Lycée Lakanal, Sceaux, 100 fr. — M. Moreau, Beaune (Côte-d'Or), 50 fr. — M. François, Morteau (Doubs), 25 fr. — Mme Coquerelle, Epinay-sur-Seine, 100 fr. (en souvenir de son fils mort pour la France).

Tableau d'Honneur

IZAAC, Président honoraire.
BOURGUIGNON, Secrétaire général honoraire.
CONAN, Secrétaire général honoraire.
FAVRET, Secrétaire général honoraire.

Conseil d'Administration

Président : SCAPINI.
Vice-Présidents : LEVEAU, MULLER, NOIREAUX.
Secrétaire général : AMBLARD.
Trésorier : Gaston L'EVESQUE.
Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONGCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LABOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAVRET, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE, LAUTÉ, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.

Comité d'Action

M. le baron de Traversay, <i>Président</i> ;	M. Pierre Chérot;
Mlle Arbel, <i>Vice-Présidente honoraire</i> ;	Mme Chevalier;
Mme Contamin, <i>Vice-Présidente</i> ;	Mme Francis de Croisset;
M. le colonel de Traversay, <i>Vice-Président</i> ;	Mlle Jalaguier;
M. Oscar Bloch, <i>Secrétaire</i> ;	Mlle d'Herbemont;
M. Auterbe, Sous-Directeur à la <i>Compagnie L'Union</i> ;	Mme Henri;
Mme du Bos;	M. Iweins;
Mme Broquin;	Mme Kalt;
M. Marcel Bloch;	Mme L'Evesque;
M. de Chaumont-Quitry;	Mme Lévy-Weis;
M. Chepfer;	M. Mayer;
	Mme Meyer;
	Mme Mus;
	M. Pascal.



de Croisset ;
; r ;
; remont ;
; ni ;
; as ;
; ill ;
; H. Vespine ;
; Lévy-Wels ;
; Mayer ;
; ;
; ;
; ;
; ;